



PREFET DE L'HERAULT

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE**

### **à la Déclaration d'Intérêt Général valant déclaration au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron sur le territoire de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc**

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux d'entretien des berges des cours d'eau et de la ripisylve des fleuves Orb et Libron sur le territoire de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Ce projet qui concerne les communes de Rosis et Castanet-le-Haut est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général valant déclaration au titre de la législation sur l'eau du lundi 4 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Claudine-Nelly RIOU, fonctionnaire de la direction des services fiscaux retraitée.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Benjamin GONZALEZ, technicien au sein de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron ( téléphone : 06 89 24 56 69, e-mail :benjamin.gonzalez@vallees-orb-libron.fr ).

#### **le dossier d'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sera déposé et consultable :

- en mairie de Rosis (Andabre), siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux au public (à titre indicatif, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00),
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :  
[https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron\\_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web/](https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web/)
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant :  
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30).

#### **les observations et propositions du public :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Rosis (Andabre), siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame Claudine-Nelly RIOU, commissaire enquêtrice  
«programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron »  
Mairie de Rosis  
Andabre  
34610 ROSIS

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :  
[https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron\\_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web](https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web)
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Rosis (Andabre) les jours et horaires suivants:
  - lundi 4 novembre 2019 de 14h00 17h00,
  - mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 17h00,
  - vendredi 6 décembre 2019 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), et en mairie de Rosis.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault ([www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé ([https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron\\_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web/](https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web/)).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet valant déclaration au titre de la législation sur l'eau (articles L211-7, 214-1 à 6 du code de l'environnement).